



Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne
5, rue Henri Jacquement - Marsac-sur-l'Isle – BP 232
24052 PERIGUEUX CTC CEDEX 9
Tél : 05 53 35 85 00 - E-mail : contact@chasseurs24.com – www.chasseurs24.com
N° SIRET 781 690 433 000 29 – APE 8412 Z

CENTENAIRE « NATURE ET TERROIR EN FETE »

11 août 2023 – 24260 CAMPAGNE

DOSSIER D'INSCRIPTION – MARCHE GOURMAND

Les emplacements seront attribués selon disponibilités et par ordre de réception des dossiers d'inscription

EXPOSANT

Société :
Spécialité culinaire proposée :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél :
N° SIRET (obligatoire) :
Site web E-mail :
Représentant de la société :
Tél portable E-mail :
Compagnie d'assurance de l'entreprise :
N° de contrat :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom : Prénom :
Fonction :
Tel direct : Tel portable :
E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Société
Destinataire de la facture :
Fonction :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : E-mail :



Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5, rue Henri Jacquement - Marsac-sur-l'Isle – BP 232

24052 PERIGUEUX CTC CEDEX 9

Tél : 05 53 35 85 00 - E-mail : contact@chasseurs24.com – www.chasseurs24.com

N° SIRET 781 690 433 000 29 – APE 8412 Z

CENTENAIRE « NATURE ET TERROIR EN FETE »

11 août 2023 – 24260 CAMPAGNE

TARIFS EMBLEMES

STAND EXPOSANT	QTE	Tarif	TOTAL
Emplacement		75 €	

Préciser la surface nécessaire (en mètre linéaire):

Besoin électrique – puissance de l'installation : kW

SPONSORING	QTE	Tarifs	TOTAL
Encart programme A5 (carte de visite 5.5 x 8.5 cm)		100 €	
Encart programme A5 (¼ de page)		250 €	
Encart programme A5 (½ page)		500 €	
Encart programme A5 (page entière)		1000 €*	
Logo sur sacs cotons (distribués aux visiteurs) – 5000 ex.		1000 €*	
Logo sur banderole publicitaire (barrières de sécurité) format 15x15cm		50 €	
Logo sur banderole publicitaire (barrières de sécurité) format 35x10cm		100 €	
Logo sur banderole publicitaire (barrières de sécurité) format 35x25cm		250 €	

**possibilité de déposer gratuitement votre logo sur les barrières métalliques*

TOTAL GENERAL	
Acompte 40 %	
Reste à payer	

TVA non applicable (Article 293B du Code Général des Impôts)

Conditions de règlement :

40% du montant à la commande – le solde exigé avant le 31/03/2023, faute de quoi votre emplacement ne sera pas pris en compte. Pour être validée, toute commande doit être accompagnée de l'acompte correspondant. Règlement par chèque à établir à l'ordre de la FDC 24.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet commercial

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur annexé.

Fait à :

Le :